

Epreuve : 10.1

Matière : 046.8

Session : 2020

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

"Censure et liberté d'expression"

Laurent Nardin dans son article "Penser les censures dans l'histoire" qualifie la liberté d'expression de "première des libertés", directement induite par son pendant : la censure, considérée comme un ensemble de contraintes contrôlant la liberté de parole. Si la censure se manifeste aujourd'hui sous de nouvelles formes, correspondant aux spécificités de notre époque, constitue-t-elle le déclencheur de la liberté d'expression ou une entrave à la liberté de jugement des individus ? Nous étudierons donc, dans une première partie, l'évolution de la censure jusqu'à ses formes contemporaines, puis, dans une seconde partie, ses effets sur la création et sur le libre arbitre.

I) Les manifestations contemporaines de la censure

Historiquement, la censure s'instaure dans le domaine du droit et de la religion. C'est une forme de contrôle visant à modeler les productions humaines selon une morale définie au préalable. Elle s'illustre dès la fin du XV^e siècle dans le domaine de l'imprimé en agissant sur les textes avant leur parution, dans un régime que Laurent Nardin qualifie de "préventif". A partir de 1789 et aujourd'hui encore, la société bascule dans la répression, agissant après le rendu public, ce qui, pour Louis Gabriel-Robinet, dans son livre "La Censure", est représentatif de nos sociétés contemporaines et d'une censure jetée aux débats publics, au point de la qualifier de "démocratique".

Pascal Duard, dans son ouvrage "La Censure invisible", confirme l'abandon d'une censure préalable pour une censure de spectacle, d'grands enjeux de procès médiatisés et tribunes ouvertes. Une telle censure se mue en véritable outil promotionnel quand certains auteurs publient des livres relatant des épisodes de censure ou de critique.

Dans ce contexte, ainsi que le rappelle Louis Gabriel-Robinet, la liberté d'expression d'aujourd'hui n'est plus celle dont pouvait se réclamer Chateaubriand, en particulier par ces modes et canaux de communication nouveaux : la propagande héritée des régimes totalitaires, mais aussi la télévision et sa course à l'audience, puis Internet où tout circule très vite et sans filtre. A titre d'exemple, Serge Klarsfeld condamne l'œuvre libre aux écrits antisémites de Céline.

Pourtant, à côté de cette mise en lumière de la censure, il existe des formes plus insidieuses de contrôle, pratiquées par nos sociétés contemporaines. Serge Halimi dans un article pour "Le Monde diplomatique" explique comment des connivences entre les médias, leurs actionnaires et les annonceurs opèrent des formes d'influence inédites sur les programmes. Ainsi, cette "censure de l'argent" peut interrompre une émission par des spots publicitaires, eux-mêmes diffusés simultanément dans plusieurs lieux. Peut-on encore parler de liberté de la presse quand Francis Bouygues déclare avoir "acheté TFI pour disposer d'un pouvoir d'influence, politique et culturel" ? De la même façon, comme le démontre Félix Tréguer, le climat anti-terroriste est le prétexte à de larges opérations de censure dont la justification est parfois suspecte. Ces campagnes s'illustrent en particulier sur Internet où tous ses acteurs agissent dans "un cadre extra-judiciaire" sur demande des gouvernements. Ce qu'il convient de nommer une "censure automatique" se dirige vers une gestion des contenus par des dispositifs d'intelligence artificielle qui, à terme, pourraient venir se substituer aux masses de travailleurs pauvres chargés de contrôler les actifs numériques.

Ces filtres, humains ou informatiques, sont les formes contemporaines de partenariats publics / privés existants déjà aux temps de l'imprimerie. On constate ainsi les mutations des modes et outils de la censure, davantage adaptés à nos sociétés contemporaines, agissant sur la scène médiatique ou de façon plus discrète.

Cette continuité historique s'accompagne également d'une forte production d'œuvres de l'esprit et cela, de tous temps.

Dès lors, la censure, quelles que soient ses formes, doit-elle

être considérée comme la condition d'apparition de la liberté d'expression ou comme une aliénation du libre arbitre des citoyens?

II). La censure et ses effets sur la création et le libre arbitre
Pour Alain, "la liberté des opinions ne peut être sans limites." Il apparaît ainsi que l'anarchie que pourrait constituer l'absence de toute censure s'opposerait à la liberté. D'ailleurs, Pascal Durand rappelle l'autocensure que chaque auteur applique à lui-même de façon plus ou moins consciente.

Le maintien de la censure serait ainsi la condition de la liberté d'expression, venant s'illustrer en réponse. Robert Darnton, dans son essai, évoque combien les rapports entre censeurs et auteurs ont été, au cours de l'histoire, de véritables collaborations. Allant même jusqu'à parler de "copaternité", ces rapports fonctionnaient sur des jeux complexes dont chacun tirait parti. Voltaire, s'il n'allait pas imprimer à l'étranger, négociait avec les censeurs. Si ce phénomène touche en particulier les livres, on pourrait avancer que de nombreux chefs-d'œuvre ont pu voir le jour grâce à la stimulation de la censure. Pascal Durand cite ainsi Flaubert, Baudelaire, Voltaire, Céline qui, "jouant avec le jeu", créaient certaines des plus beaux exemples de la littérature. A notre époque, Timour Mouhidine dans son article "En Turquie, la censure langue et tergiverser", explique combien cette dernière touche tous les domaines de la création dans ce pays, en particulier pour blasphème contre la religion. Pourtant, on assiste à une multiplication du nombre de revues ou d'éditeurs, comme Sel ou Nehis, pratiquant la transgression et cultivant-relayés par les blogs ou les fanzines - des formes de résistance.

On peut donc avancer que la censure donne lieu à des œuvres précisément élaborées dans ces climats difficiles et constituant des formes de luttes et de liberté de paroles inédites. La censure aurait ainsi un pouvoir créatif.

Pourtant, avec François Sureau et son article paru dans "La Croix" en 2018, "Un pays de mouhons?", les individus possèdent une réelle capacité de libre arbitre, à laquelle il faut faire confiance. Il prend l'exemple de la réédition des pamphlets antisémites de Céline. Quand Serge Klarsfeld veut voir des lois existantes pour interdire

une entreprise qu'il juge "irresponsable", Sureau avance que le lecteur peut faire le tri lui-même. En effet, l'antisémitisme de Céline est visible ailleurs dans son œuvre et décider d'en écarter une partie, est une forme de fuite. Cacher ce que la société n'assume pas revient à une forme de "lâcheté collective". Dès lors, accompagner ces écrits d'un appareillage critique est inutile, compte tenu de la libre circulation que l'on constate déjà sur Internet, et revient à infantiliser les individus donc, à les priver de leur liberté. "Le pré-supposé de la démocratie, c'est la confiance qu'il faut mettre dans la capacité du citoyen de rechercher la vérité", conclut-il.

La censure est consubstantielle de nos sociétés et de l'apparition des œuvres de l'esprit. Notre époque contemporaine a ainsi vu apparaître d'autres formes de contrôle, tant ouvertes au débat public, que plus invisibles et s'illustrant par des pressions économiques ou une prétendue protection de nos identités ou valeurs. Or, cette censure peut aussi s'avérer positive au regard des multiples travers ou formes de résistance qui ont pu voir le jour sous sa coupe. Il convient cependant de ne pas perdre de vue la capacité des gens à juger par eux-mêmes et à se forger leur propre opinion. Cette double constatation est un des enjeux importants à venir avec l'omniprésence d'Internet dans nos modes de vie : la protection des plus faibles et le rempart contre les dérives d'Internet mais, toujours, la foi en l'intelligence de l'homme.